



CONSEIL GÉNÉRAL
Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute Loire

Résumé Non Technique

Les plans de prévention et de gestion des déchets du BTP

Le plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP vise à définir et coordonner l'ensemble des actions à mener par tous les acteurs publics, privés ou professionnels, chacun pour ce qui le concerne, en vue d'assurer la réalisation des objectifs généraux en matière de gestion des déchets définis par le [Code de l'environnement](#) :

- ▶ En priorité, prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets, ainsi que diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
- ▶ Mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, par ordre de priorité :
 - ▶ La préparation en vue de la réutilisation ;
 - ▶ Le recyclage ;
 - ▶ Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
 - ▶ L'élimination ;
- ▶ Assurer que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement ;
- ▶ Organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume ;
- ▶ Informer le public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.

Le Conseil Général de Haute-Loire a décidé, par délibération du 24 janvier 2012, d'engager l'élaboration du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (PPGDBTP).

Le cadre réglementaire de l'élaboration du PPGDBTP

Selon la [loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »](#), le Plan est élaboré par le Conseil Général. Selon le [décret n°2011-828 du 11 juillet 2011](#) chaque département doit être couvert par un plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP.

Méthodologie d'élaboration du PPGDBTP

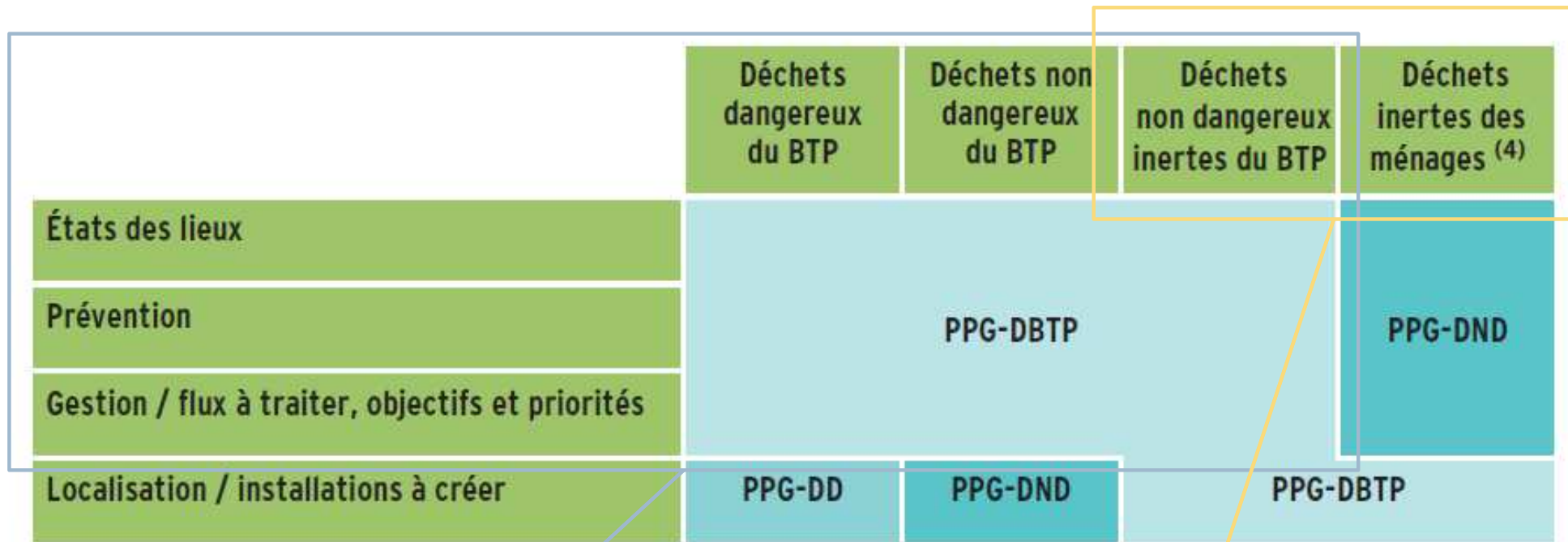
L'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics de Haute-Loire s'est déroulée suivant différentes étapes :

- ▶ Une analyse de la gestion actuelle des déchets du BTP de Haute-Loire comportant une réactualisation de l'état des lieux réalisé en 2002,
- ▶ Des propositions d'objectifs et de préconisations en matière de prévention, de valorisation et d'élimination des déchets,
- ▶ Des propositions d'organisation de la gestion des déchets (étude de scénarios),
- ▶ La rédaction du Plan et de son évaluation environnementale.

Les travaux ont été menés sous l'autorité du Conseil Général de Haute-Loire, dans une démarche de concertation forte avec les différents acteurs concernés.

Les déchets pris en compte

- ▶ Le plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP doit couvrir la totalité des déchets (inertes, dangereux, non dangereux) susceptibles d'être produits par les chantiers du bâtiment et des travaux publics.



Source : Cahier technique Plans de Prévention et de Gestion des Déchets de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics - ADEME

Ensemble des déchets du BTP pris en compte dans le cadre de l'état des lieux, et dans les chapitres relatifs à la prévention et aux objectifs à atteindre.

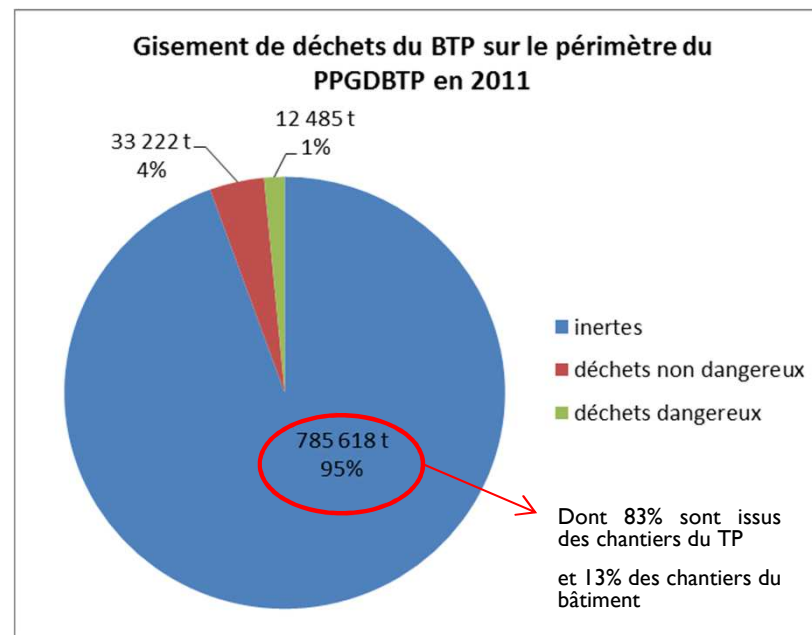
Seuls les déchets inertes sont pris en compte pour ce qui est des préconisations en matière d'installations à créer.

La situation actuelle de la gestion des déchets de chantier sur le périmètre du Plan

- ▶ Le gisement annuel de déchets issus de chantiers du BTP sur le périmètre du Plan s'élève à **831 milliers de tonnes produites en 2011, dont 786 milliers de tonnes de déchets inertes.**

- ▶ Ce gisement est évalué à partir de :
 - ❖ ratios nationaux de production de déchets établis par le Service Observation et Statistiques du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et de l'ADEME ;
 - ❖ enquêtes réalisées auprès des constructeurs, des TPE et PME sur le département de Haute-Loire ;
 - ❖ l'identification des gisements de déchets du BTP en entrée des centres de traitement.

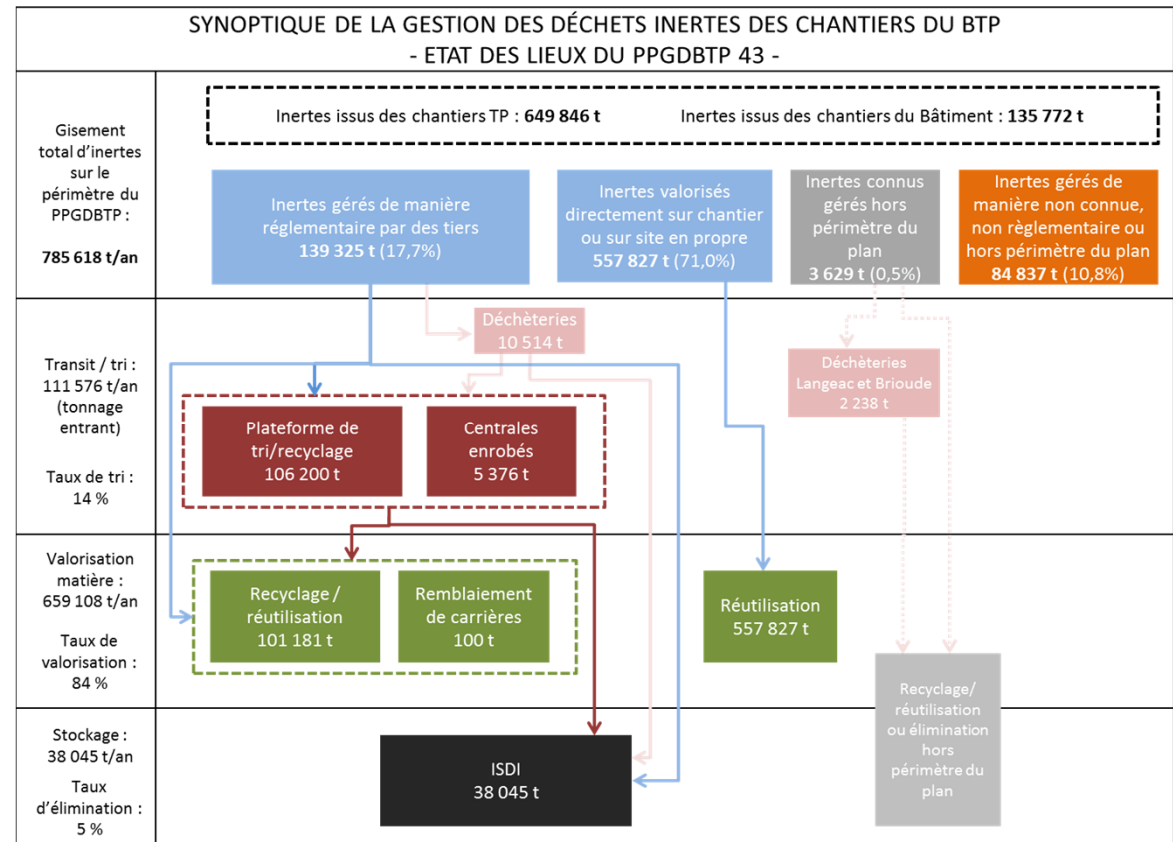
Conformément au Code de l'environnement, le remblaiement de carrière avec des déchets inertes est considéré comme une opération de valorisation. L'enfouissement de déchets inertes en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) est une opération d'élimination.



- ▶ La gestion des déchets de chantiers est assurée sur le périmètre du Plan par plusieurs installations :
 - ❖ 27 déchèteries publiques intercommunales ;
 - ❖ 7 plateformes de regroupement ;
 - ❖ 1 centre de tri et 1 centre de traitement et de valorisation des OMr et DAE ;
 - ❖ Des plateformes de valorisation : 9 centres de recyclage, 2 centrales d'enrobé, dont 1 acceptant les inertes ;
 - ❖ 4 carrières acceptant les inertes pour des opérations de remblaiement, sur 47 recensées ;
 - ❖ 9 installations de stockage de déchets inertes (ISDI),
 - ❖ 3 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

La destination actuelle des déchets de chantier produits sur le périmètre du Plan

- ▶ Les **déchets dangereux** font l'objet d'une réglementation spécifique. Les déchets dangereux du périmètre du Plan sont traités sur des installations hors périmètre. En effet il n'y a pas d'installations de traitement adaptées sur le périmètre du Plan, dont la mise en œuvre est aussi dépendante du plan régional d'élimination des déchets dangereux de l'Auvergne.
- ▶ Les **déchets non dangereux** issus des chantiers sur le territoire du Plan sont soit directement dirigés vers des filières de valorisation (bois, ferrailles par exemple), soit dirigés vers des centres de tri et de recyclage. Les refus de tri sont éliminés en installation de stockage de déchets non dangereux.
- ▶ Les **déchets inertes** du département suivent différentes filières.
 - ❖ 71 % des déchets inertes sont réutilisés directement sur chantier, sans passage par une installation de traitement ou de recyclage. Il s'agit de matériaux géologiques naturels,
 - ❖ 12,9 % sont recyclés par les installations du périmètre du Plan,
 - ❖ 4,8 % sont stockés en installations de stockage de déchets inertes,
 - ❖ 0,01% sont valorisés dans des opérations de remblaiement de carrière,
 - ❖ 0,5 % ne trouvent pas d'exutoire dans le département,
 - ❖ 10,8 % sont gérés de manière non connue.



Le **taux de valorisation matière** des déchets inertes et non dangereux issus des chantiers de BTP du département était de **44 %** en 2011 (hors matériaux géologiques naturels directement réutilisés in-situ).

Les besoins et les attentes au regard de la situation actuelle de la gestion des déchets du BTP sur le périmètre du Plan

Les déchèteries

- ▶ 1 déchèterie pour 9 960 habitants; maillage important du territoire. Les secteurs Centre et Est bien desservis par le réseau des déchèteries. Une desserte en déchèteries assez faible sur le secteur Ouest du périmètre du Plan.

Néanmoins, le maillage du territoire en déchèteries publiques apparaît comme insuffisant pour les professionnels, du fait des restrictions d'accès à ces installations.

Les plateformes de tri / recyclage

- ▶ environ 72% des déchets inertes sont recyclés sur une installation située sur le secteur Est du périmètre du plan,
- ▶ environ 28% des déchets inertes sont recyclés sur une installation située sur le secteur Centre du périmètre du plan,
- ▶ aucune installation n'a été identifiée sur le secteur Ouest du périmètre du plan.

	tonnage d'inertes produit*	tonnage valorisé	part du tonnage recyclé par rapport au tonnage produit
PF recyclage secteur Est	95 847 t	67 700 t	71%
PF recyclage secteur Centre	85 153 t	28 105 t	33%
PF recyclage secteur Ouest	46 791 t	0 t	0%
Total périmètre du plan	227 791 t	95 805 t	42%

*hors tonnage dirigé vers la réutilisation directe

Il apparaît un déficit en capacité de tri/recyclage des déchets inertes sur les secteurs Centre et Ouest du périmètre du Plan.

Les installations de stockage

- ▶ Sur le périmètre du plan, la capacité de stockage des déchets inertes est de 44 119 t/an pour les ISDI. L'information n'est pas connue pour les carrières. La capacité de stockage en 2011 est supérieure au tonnage de déchets reçus sur les ISDI et carrières.
- ▶ Cependant, si le gisement de déchets inertes gérés hors département ou de manière non réglementaire devait être enfoui, les besoins en capacité de stockage s'élèveraient à 122 981 t/an. Dans ce cas, le déficit en capacité d'enfouissement s'élèverait à 78 862 t/an.
- ▶ Une concentration en ISDI importante au Centre du département par rapport aux autres secteurs. La frange Est du périmètre du plan, de même que l'extrémité Nord-Ouest, présentent cependant un maillage insuffisant en ISDI. D'une façon générale, le maillage du territoire en ISDI apparaît comme insuffisant, du fait des restrictions d'accès à ces installations pour les professionnels.

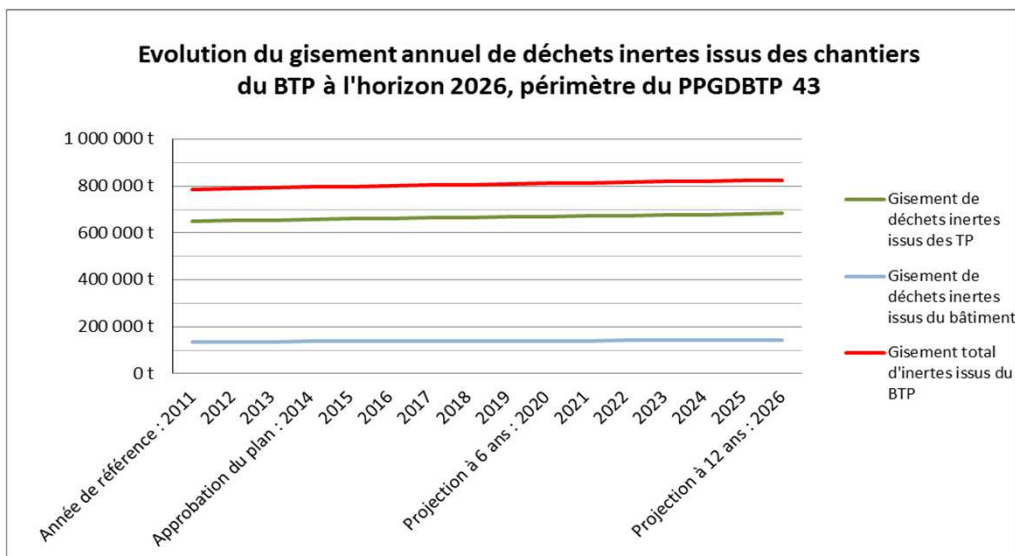
Les attentes de la profession

Sur base de l'enquête réalisée auprès des professionnels du BTP sur le périmètre du Plan :

- ▶ 18,8% des entreprises considèrent le maillage du territoire en installations insuffisant (notamment du fait des distances à parcourir)
- ▶ 18,8% des entreprises estiment qu'il manque une déchèterie ou un centre de tri. De plus, près de 45 % des entreprises souhaitent la création de déchèteries professionnelles, et près de 38 % souhaitent que les coûts de traitement des déchets soient adaptés à leurs spécificités.

Etude prospective de la gestion des déchets de chantier à horizon 2026

- ▶ Dans l'étude prospective de la gestion des déchets, il a été tenu compte :
 - ❖ De l'évolution de la population et des ratios de production identifiés par habitant dans le cadre de l'état des lieux ;
 - ❖ Des évolutions attendues du gisement de déchets liées aux grands chantiers à venir, sur la base des dépenses des collectivités (étudiées mais non retenues);
 - ❖ Des fermetures programmées des installations de traitement des déchets ;
 - ❖ Des ouvertures attendues d'installations de traitement des déchets confirmées par les services de l'Etat.
- ▶ Ces hypothèses constituent le scénario « laisser-faire ».



La situation à venir de la gestion des déchets de chantier dans le département si aucune mesure de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP n'est mise en œuvre

- ▶ En 2026 le déficit de traitement des déchets inertes du département sera compris entre 35 000 et 124 100 t / an (en considérant ou non le gisement de déchets inertes gérés de manière non connue)
- ▶ Avec des capacités, en 2026, d'ISDI particulièrement faibles sur les secteurs Est et Centre,
- ▶ Pas de plateforme de recyclage à l'Ouest du périmètre du Plan
- ▶ Le taux de valorisation matière des déchets inertes aux horizons 2020 et 2026 sera insuffisant pour atteindre l'objectif de 70 % de valorisation matière imposé par la directive cadre sur les déchets de 2008 (identique à celui de 2011, de l'ordre de 44% - hors réutilisation directe sur site).



Les projections réalisées démontrent la nécessité pour le département de s'engager dans une **gestion ambitieuse des déchets du BTP en termes de prévention et de recyclage.**

Les scénarios de gestion des déchets étudiés dans le cadre du Plan

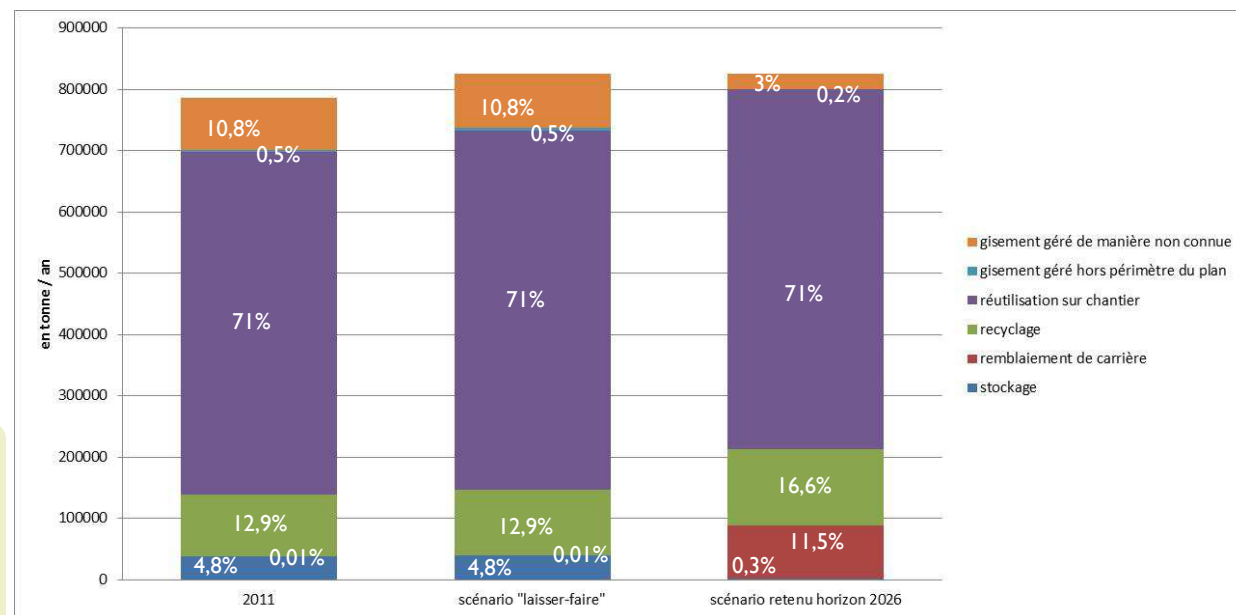
- ▶ Plusieurs scénarios de gestion des déchets issus de chantiers du BTP ont été étudiés et présentés à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan.
- ▶ Ces scénarios prennent en compte les objectifs proposés ci-avant, et permettent de disposer d'installations de gestion de déchets dont la capacité globale est suffisante pour répondre aux besoins aux échéances du Plan. Seule l'organisation de la gestion des déchets inertes varie (nombre d'installations, localisation et capacité de chacune), suivant les scénarios.
- ▶ Scénario 1 :
 - ❖ Collecte des déchets inertes du BTP grâce à un maillage important du territoire en installations de collecte et regroupement,
 - ❖ Valorisation et élimination des déchets inertes sur des plateformes de recyclage, des carrières et des installations de stockage en nombre limité, présentant des capacités importantes.
- ▶ Scénario 2 :
 - ❖ Installations de collecte et regroupement des déchets inertes du BTP peu développées, afin de privilégier les apports directs sur des installations de valorisation ou de stockage,
 - ❖ Valorisation et élimination des déchets inertes sur des plateformes de recyclage, des carrières et des installations de stockage, grâce à un maillage important du territoire.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan a retenu le 13 février 2014 le scénario 1, privilégiant la collecte des déchets inertes du BTP grâce à un maillage important du territoire en installations de collecte et regroupement, et la valorisation et l'élimination des déchets inertes sur des installations en nombre limité, présentant des capacités importantes.

Le scénario retenu

- ▶ Tient compte des évolutions attendues du gisement de déchets compte-tenu de l'évolution de la population sur le périmètre du Plan.
- ▶ Est conforme à la réglementation au niveau national et européen.
- ▶ Permet l'atteinte des objectifs du Plan en matière de prévention, de collecte, de tri et de traitement des déchets.
- ▶ Permet d'assurer localement l'élimination des déchets inertes non recyclables résiduels de manière conforme à la réglementation.

Destination des déchets inertes produits par les chantiers du périmètre du Plan



Les objectifs du Plan

Les priorités du Plan

- ▶ Améliorer la connaissance des flux et gisements de déchets de chantier et notamment leur exutoire.
- ▶ Prévention : diminuer la production de déchets et leur dangerosité.
- ▶ Améliorer les pratiques de gestion des déchets sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics.
- ▶ Améliorer le recyclage des inertes.
- ▶ Améliorer la gestion des inertes non recyclables.

Déchets inertes	Volet	Valeur de référence (état des lieux 2011)	Objectif à 6 ans (2020)	Objectif à 12 ans (2026)	
	REUTILISATION DIRECTE				
	Taux de réutilisation des déchets directement sur chantier sans passage par une installation de traitement	71 %	71 %	71 %	
	COLLECTE				
	Taux de captage des inertes	61 %	100 %	100 %	
	VALORISATION				
	Taux de valorisation matière des inertes (hors inertes réutilisés sur site)	44 %	70 %	70 %	
GESTION DES ULTIMES					
Capacité annuelle des carrières pour les opérations de remblaiement	nc	Le dimensionnement devra être suffisant pour éliminer tous les déchets résiduels afin d'éviter les modes de gestion néfastes à l'environnement (par exemple les dépôts sauvages).			
GESTION DES ULTIMES					
Capacité annuelle des ISDI	44 120 t/an				
Déchets non dangereux	Volet	Etat actuel (2011)	Objectif à 6 ans (2020)	Objectif à 12 ans (2026)	
	COLLECTE				
	Taux de captage des déchets non dangereux issus des chantiers sur le périmètre du Plan	nc	100 %	100 %	
VALORISATION					
Taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes sur le périmètre du Plan	nc	70 %	70 %		
Déchets dangereux	Volet	Etat actuel (2011)	Objectif à 6 ans (2020)	Objectif à 12 ans (2026)	
	COLLECTE				
Taux de captage des déchets dangereux issus des chantiers sur le périmètre du Plan	nc	100 %	100 %		

Les préconisations du Plan en matière de création d'outils de traitement des déchets de chantier

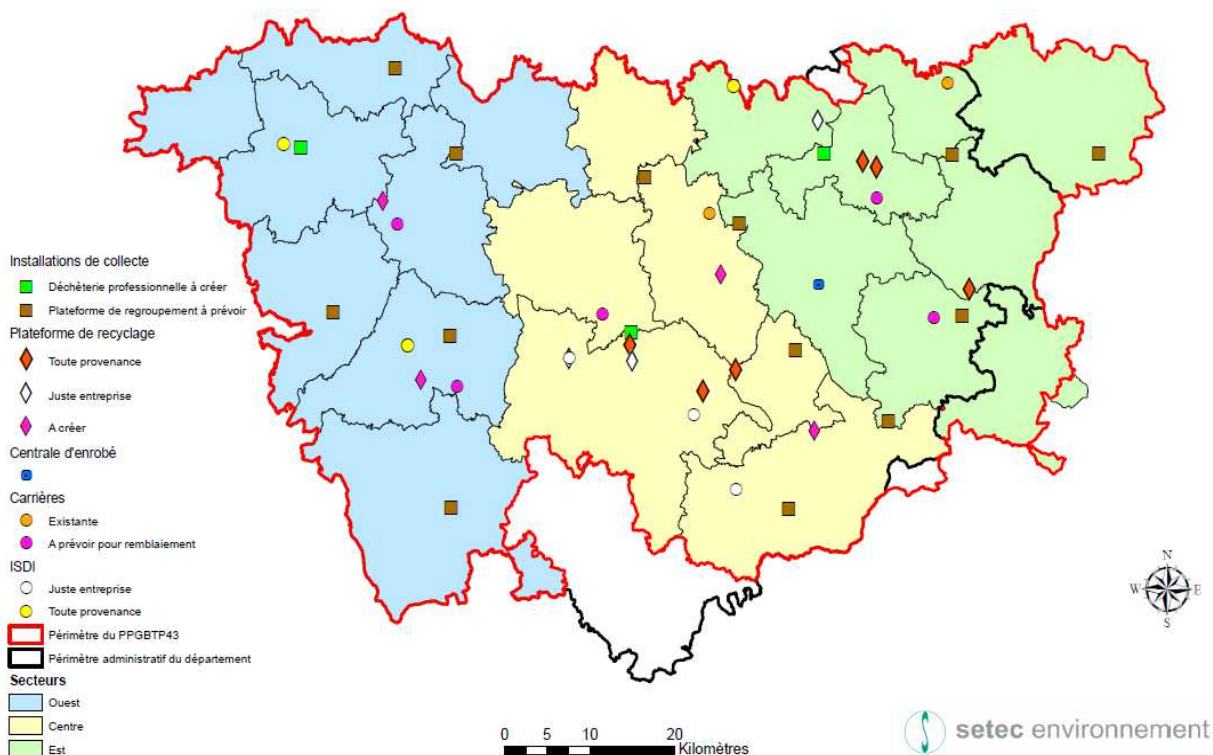
- ▶ Le Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantier du BTP de la Haute Loire identifie le nombre et le type d'installations de traitement des déchets nécessaires pour chacun des territoires.
- ▶ Les besoins en capacité de traitement ont été estimés à partir des capacités de traitement des installations actuelles, de l'évolution des gisements, sur la base des données de l'état des lieux et du diagnostic,
- ▶ Les besoins en nouveaux sites sont localisés à l'échelle des bassins de vie conformément au Code de l'environnement.
- ▶ L'optimisation des sites actuels de gestion des déchets reste la priorité.
- ▶ Enfin, le Plan s'appuie sur un ensemble d'actions dont la création d'outils de traitement fait partie. Toute solution technique éprouvée qui n'est pas prévue dans le présent Plan mais qui reste conforme à ses objectifs pourra être envisagée.

Objectifs 2026	Périmètre du Plan	Secteur Est	Secteur Centre	Secteur Ouest
Prévention	Stabilisation du ratio de production de déchets : 2,92 t/hab/an			
Réutilisation sur site	Maintien du taux de réutilisation sur site : 71%			
Collecte	238 000 t/an	100 000 t/an	89 000 t/an	49 000 t/an
Valorisation (hors réutilisation)				
En plateforme de recyclage	131 000 t/an	72 000 t/an	38 000 t/an	21 000 t/an
En carrière	94 700 t/an	39 800 t/an	35 400 t/an	19 500 t/an
Stockage en ISDI	6 600 t/an	400 t/an	1 000 t/an	5 200 t/an

Synthèse des objectifs du Plan et capacités des installations de gestion des déchets inertes du BTP à prévoir à l'horizon 2026.

Remarque : en 2011, les déchets d'amiante lié étaient stockés en ISDI sur le périmètre du Plan, ainsi qu'en ISDND à Roche-la-Molière (42). En raison de leur caractère spécifique et du faible nombre d'installations autorisées à les recevoir, les déchets d'amiante lié pourront être gérés hors périmètre du Plan.

Synthèse des besoins par territoire : capacités annuelles de recyclage et de stockage des déchets à prévoir à l'horizon 2026



La localisation des installations à prévoir est donnée à titre indicatif, elle dépendra en effet des choix des porteurs de projet, des besoins locaux et des possibilités d'implantation en termes de contraintes environnementales notamment.

Volet	Préconisations du Plan
Collecte et transit des déchets	<p>Sur les secteurs peu denses, où l'activité est faible, assurer la collecte des déchets via des plateformes de regroupement.</p> <p>Sur les secteurs où l'activité est plus importante, favoriser la création de déchèteries professionnelles.</p> <p>Le Plan prévoit au moins une déchèterie professionnelle par secteur du périmètre du Plan.</p>
Tri et recyclage des déchets	<p>Augmenter la capacité de recyclage des inertes pour atteindre 70 % de valorisation matière à l'horizon 2020 et 131 000 t/an en 2026.</p> <p>Augmenter la capacité de recyclage sur le périmètre du Plan, soit en augmentant la capacité des installations existantes soit en en créant de nouvelles.</p> <p>Disposer d'au moins deux plateformes de tri/recyclage des déchets inertes sur chaque secteur du Plan.</p>
Traitement des déchets inertes non recyclables	<p>Ajuster la capacité annuelle de stockage des déchets inertes de Haute-Loire pour éliminer les déchets inertes non recyclables de manière conforme à la réglementation à l'horizon 2026, soit de l'ordre de 101 300 t/an.</p> <p>Privilégier le remblaiement de carrière et d'anciens sites d'extraction de matériaux.</p>
Collecte en déchèteries	<p>Dans le cadre du Plan, il est préconisé la réalisation d'un travail conjoint des EPCI, des chambres consulaires et des fédérations représentant les artisans et les entreprises du bâtiment, afin d'homogénéiser dans la mesure du possible les conditions d'accès aux déchèteries, et surtout de définir les modalités d'accès en cohérence avec le contexte local, la volonté des EPCI et les besoins des artisans.</p>

Montant des investissements prévisibles liés aux préconisations du Plan

Type d'installation	Montant des investissements par installation (hors foncier)
Plateformes de regroupement	70 000 à 1 M €
Installations de recyclage	600 000 à 650 000 €
Installations de stockage - carrière	10 000 à 20 000 €
Installations de stockage - ISDI	100 000 à 150 000 €

Impact en termes d'emplois liés aux préconisations du Plan

Type d'installation	Nombre d'emplois associés par installation (en équivalent temps plein)
Déchèterie professionnelle	2 à 5
Plateformes de regroupement	1 à 2
Installations de recyclage	3 à 8
Installations d'élimination	1 à 2

Pour l'organisation retenue :

- ▶ Les investissements sont estimés entre 3 300 et 14 700 k€, pour un coût d'exploitation de l'ordre de 1,4 M€/an.
- ▶ Le nombre d'emplois nécessaire est estimé entre 58 et 143, pour un nombre d'emplois créés compris entre 34 et 83.

Le programme de prévention des déchets de chantiers

La prévention a été confirmée comme la priorité au niveau européen comme français par la directive-cadre sur les déchets de 2008 qui la place au sommet de la hiérarchie des modes de traitement.

Les enjeux du Plan en matière de prévention des déchets de chantiers :

- ▶ Réduire la production de déchets.
- ▶ Réduire la nocivité des déchets.
- ▶ Faire évoluer les comportements des acteurs du bâtiment et des travaux publics.

Les objectifs chiffrés :

Indicateur : Gisement de déchets issus des chantiers du BTP	Mode de calcul	Origine des données	Valeur de référence (état des lieux 2011)	Objectif à 6 ans : 2020*	Objectif à 12 ans : 2026*
Déchets inertes	Tonnage annuel	Estimation par un observatoire départemental des déchets du BTP	2,92 t/hab.an		
Déchets non dangereux			123,5 kg/hab.an		
Déchets dangereux			46,4 kg/hab.an		

*Le plan prévoit a minima la stabilisation de la production de déchets. Il semble difficile de fixer un objectif de prévention plus ambitieux, dans la mesure où les tonnages de déchets produits et leurs exutoires ne sont pas suffisamment connus actuellement.

Mesures	Actions
Réduire la production de déchets	Organiser chaque année des chantiers exemplaires, en favorisant le tri poussé des déchets par exemple
	Promouvoir la réutilisation des matériaux entre chantiers et entre les maîtres d'ouvrage
	Rechercher un équilibre entre les déblais et les remblais sur les chantiers
	Insérer des clauses prévention dans les appels d'offres, pour les déchets inertes, non dangereux et dangereux
	Développer des partenariats avec les industriels afin de réutiliser les matériaux dans des process de fabrication
Réduire la nocivité des déchets	Créer un pôle de compétitivité permettant l'innovation dans le BTP
	Promouvoir l'utilisation de matériaux éco conçus en remplacement des matériaux dangereux
	Eviter les mélanges ou les contaminations des déchets
Faire évoluer les comportements	Sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics à la prévention des déchets
	Introduire des conditions de bonne gestion des déchets de chantiers dans l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrages publics
	Responsabiliser les maîtres d'ouvrage vis-à-vis de la gestion des déchets de chantier, via le suivi des déchets sur chantier et le dimensionnement financier adéquat des modalités de gestion
	Mettre en place des formations pour généraliser la thématique de la prévention des déchets auprès des entreprises de travaux
	Intégrer la gestion des déchets du BTP dans les programmes locaux de prévention des déchets portés par les EPCI
	Communiquer autour des outils existants et des bonnes pratiques
	Fédérer les acteurs de l'acte d'aménager et de construire par le biais d'une Charte départementale
	Lutter contre les dépôts non réglementaires

Le plan d'actions

Priorités du Plan	Actions	Années		
		2014	2015	2016 à 2026
Affiner et suivre la connaissance des flux et gisements de déchets de chantier	Créer un observatoire départemental des déchets de chantier du BTP, voire régional.		Pr	
Améliorer les pratiques de gestion des déchets sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics	Sensibiliser les artisans aux bonnes pratiques de gestion des déchets sur chantier et communiquer autour des outils, des guides existants et des bonnes pratiques		Pr	
	Mettre en œuvre une charte.		Pr	
	Mener une réflexion à l'échelle du périmètre du Plan sur les conditions d'accès aux installations sous maîtrise d'ouvrage publique.		Pr	
	Intégrer certaines dispositions et des critères environnementaux aux cahiers des charges lors des consultations		Pr	
	Etudier la mise en place d'un outil d'échange entre les collectivités pour élaborer leurs cahiers des charges.		Pr	
	Dans le cas de projets multiples (travaux publics routiers, terrassements en bâtiment), identifier les synergies pouvant être mises en place et permettant de réduire conjointement les déchets (réutilisation des déchets entre chantiers d'un même maître d'ouvrage ou entre plusieurs maîtres d'ouvrage).			
	Informers les autres maîtres d'ouvrage de la possibilité d'utiliser les déchets produits sur un chantier par le biais du site www.bourse-des-dechets.fr			
	Participer à la publication ou à la diffusion d'ouvrages de référence sur les matériaux recyclés auprès des maîtres d'ouvrage.		Pr	
Améliorer la valorisation des inertes	Etablir un suivi annuel de l'adéquation entre la production de déchets du BTP et les capacités de tri et de valorisation existantes sur le périmètre du Plan.			
	Mettre à jour les besoins futurs en fonction des tonnages de déchets produits et en fonction des travaux programmés			
	Animer un groupe de travail favorisant l'utilisation des granulats recyclés		Pr	
	Travailler sur l'acceptabilité de la création de sites de traitement des déchets inertes		Pr	
	Travailler sur l'acceptabilité du recours au remblaiement de carrières		Pr	
Améliorer la gestion des inertes non recyclables	Etablir un suivi annuel de l'adéquation entre la production de déchets du BTP et les capacités de traitement existantes dans le département.			
	Mettre à jour les besoins futurs en fonction des travaux programmés			

Légende :

Pr

Préparation

Mise en œuvre et suivi



Le dispositif de suivi du Plan

- ▶ L'objectif du suivi est de permettre une actualisation périodique des données du Plan visant ainsi à évaluer les objectifs définis. Il ne s'agit pas seulement de collecter des données et des informations liées à la prévention et à la gestion des déchets du BTP, mais également de créer une véritable dynamique d'acteurs autour du Plan et de ses objectifs, au-delà de sa période d'élaboration. Pour être efficace, il ne peut se concevoir qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs du secteur du BTP et de la gestion des déchets à l'échelle départementale.
- ▶ Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan, deux types d'indicateurs distincts sont retenus :
 - ▶ Des indicateurs de suivi d'objectifs, afin de mesurer de manière précise les évolutions des pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets de chantier, et de les comparer aux objectifs chiffrés définis par le Plan ;
 - ▶ Des indicateurs de mise en place d'actions, pour suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues et leur degré d'avancement.
- ▶ Ce suivi s'inscrit selon deux axes :
 - ❖ le suivi de la gestion des déchets (flux/installations) grâce à la mise en place d'un observatoire des déchets du BTP et la réalisation d'enquêtes avec l'aide des acteurs concernés ;
 - ❖ le suivi de la mise en œuvre du Plan en matière de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP :
 - mobilisation des acteurs et mise en place d'une dynamique d'échanges pour favoriser l'évolution des pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets ;
 - mise en place d'actions d'accompagnement de l'évolution des pratiques et du parc des installations pour assurer la mise en œuvre des objectifs et recommandations du Plan ;
 - réalisation de travaux d'approfondissement et d'expertises sur des problématiques ciblées, dans la continuité des actions engagées par l'observatoire régional des matériaux par exemple.

Les indicateurs de suivi du Plan

Volet	Indicateurs de suivi
PREVENTION	Taux de réutilisation des déchets sur les chantiers sans passage par une installation de traitement (en %)
	Evolution du tonnage de déchets produits par les chantiers (en %)
	Nombre de programmes locaux de prévention intégrant un volet « déchets du BTP »
	Nombre de chantiers exemplaires organisés
REUTILISATION	Nombre de collectivités sensibilisées à la prévention
	Taux de réutilisation des déchets inertes sur site sans passage par une installation de traitement (en %)
COLLECTE	Taux de captage des déchets inertes par les installations du département (en %)
	Taux de captage des déchets non dangereux non inertes issus de chantiers du BTP par les installations du département (en %)
	Taux de captage des déchets dangereux issus de chantiers du BTP par les installations du département (en %)
VALORISATION	Nombre et capacités des installations autorisées de regroupement, tri et recyclage des déchets de chantier
	Taux de valorisation matière des déchets inertes (en %, hors réutilisation)
	Taux de valorisation des déchets inertes en plateforme de recyclage (en %)
	Nombre et capacités des carrières ouvertes aux opérations de remblaiement par des déchets inertes
ELIMINATION	Nombre et capacités des installations autorisées de stockage des déchets inertes
	Taux de déchets stockés en ISDI (en %)